

Questions diverses relatives au droit syndical et à la représentation dans les instances

N°	Énoncé	Réponse
3.3	<p>Pourquoi l'AEFE n'invite-t-elle pas toutes les organisations syndicales à certains groupes de travail : classement des établissements, circulaire Burkard ?</p>	<p>Toutes les questions posées sur le rôle de l'agence, son organisation, ses missions et ses choix stratégiques sont évoquées dans le cadre des instances qu'elle organise obligatoirement chaque année : conseil d'administration (CA), comité technique (CT), comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comité d'action sociale (CAS), pour ne citer que ces quatre principales. En complément de la réunion de ces instances, l'agence fait le choix d'organiser, chaque année, un nombre très important de groupes de travail (GT), sur différents sujets et thèmes qui la conduisent à inviter les représentants des personnels, mais également les représentants des parents d'élèves. Un calendrier de ces groupes de travail est établi par le secrétariat général, en amont de chaque rentrée scolaire et diffusé à celles et ceux qui sont amenés à y participer ou qui y sont conviés au titre de leurs fonctions. Ces GT sont mis en place de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- GT « internes » aux directions et services pour réfléchir de manière dédiée et concertée à différentes problématiques rencontrées par les services centraux ou les établissements du réseau de l'EFE ; 2- Ou bien, des GT « ouverts », souvent directement reliés à une instance particulière, quand l'agence estime qu'il est nécessaire, en amont de la présentation officielle de nouveaux dispositifs ou textes, de décrire aux élus représentatifs ces projets, sur lesquels elle travaille. Ces groupes de travail, qui sont une illustration du dialogue social officiel mené par tous les acteurs de l'agence concernés, en complément des audiences régulières demandées et accordées, représentent une charge importante d'activité pour les équipes de l'agence. Ils permettent bien souvent de mieux expliciter les choix et orientations envisagés par la direction de l'agence mais également de prendre en compte un certain nombre de demandes de modifications textuelles qui peuvent améliorer les documents proposés. <p>La DRH de l'agence a piloté plusieurs de ces GT cette année scolaire 2020-21, dont ceux cités dans la question posée par le SGEN-CFDT, conformément à ce qui avait été décidé par le secrétariat général, la DRH a repris dans les GT la représentation liée au CT et CCPC dans ces groupes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Concernant le groupe de travail sur le classement des établissements, le choix a été fait de présenter en GT les orientations retenues par l'agence aux organisations syndicales représentatives des personnels de direction dans le réseau. b) Concernant le groupe de travail relatif à la reprise de la circulaire « Burkard », le SGEN-CFDT étant l'une des organisations représentatives des personnels ayant un élu au CT de l'agence, il était normal qu'elle participe à ce temps de réflexion et d'échange. Le fait qu'elle n'ait pas été invitée cette année devra être corrigé à l'avenir, puisqu'elle peut légitimement prétendre à faire partie de ce moment de réflexion entre administration et élus des personnels. En dehors de toute audience ou de tout groupe de travail, tout élu représentant du personnel ou des parents, ou tout autre membre des instances peut être amené à saisir le directeur sur tout sujet sur lequel il s'interroge et veut obtenir des éclaircissements. Il revient alors aux équipes de l'agence de s'organiser pour apporter dès que possible les éléments de réponse les plus adaptés